

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

**Présents :** M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, Mme Stéphanie PETIT, M. Daniel MOREAU, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, M. Bertrand GUÉRIN, Mme Camélia CHALLOY, M. Gilles MERCIER, M. Christophe CAQUOT, Mme Véronique HERITIER-DRAY, M. Emmanuel DELAHAYE (arrivé à 20 h 05), Mme Ingrid BERNIER-DUPUY, Mme Rachel CARRÉ, Mme Julie MACAIRE.

**Pouvoirs :** M. Emmanuel DELAHAYE à Mme PETIT.

**Absent excusé :** M. Antoine HOIZEY.

**Secrétaire :** Mme Camélia CHALLOY

### ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2022,**
2. **Remboursement des frais à Mme PETIT,**
3. **Convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales,**
4. **Renouvellement contrat avec la SACPA,**
5. **Décisions du Maire,**
6. **Questions écrites des conseillers municipaux,**
7. **Informations diverses.**

### ORAGE DE GRÊLE DU 5 SEPTEMBRE 2022

M. le Maire informe le Conseil municipal que la mairie a déjà reçu 80 mails de déclaration de sinistre à la suite de l'orage de grêle de forte intensité du lundi 5 septembre 2022 (grêlons d'environ 6 cm de diamètre). Les dégâts concernent : 100 véhicules, 37 toitures, 14 volets roulants, 12 vélux, 3 piscines et divers mobiliers de jardin.

M. le Maire précise qu'il a contacté la Sous-Préfecture pour déclarer la commune en catastrophe naturelle. La Sous-Préfecture a répondu que : le cas de catastrophe naturelle ne sert que dans les cas où on a des dommages qui sont par leur nature non assurables, par exemple une coulée de boue (ruissellement), car ils ne sont pas prévus par les contrats d'assurance. La grêle est prévue dans l'ensemble des contrats d'assurance. Ce sont aux assurés de se retourner vers leurs compagnies d'assurance, qui prendront l'ensemble des mesures nécessaires pour pouvoir les rembourser.

M. le Maire informe le conseil municipal que la mairie a répondu aux mails afin d'en informer les sinistrés et qu'une information a été mise sur le site de la commune ainsi qu'une attestation à télécharger.

### 2022.42 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 20 juin 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance du conseil du 20 juin 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 élaboré par Mme Camélia CHALLOY, secrétaire de séance.

### 2022.43 / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

- Classe transplantée à la Bourboule.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

### 2022.44 / REMBOURSEMENT DE FACTURES A Mme PETIT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PETIT a dû compléter le plein de carburant du véhicule loué pour le déménagement du restaurant scolaire, pour un montant de 13.23 €. Il convient de la rembourser.

La commission des finances dans sa réunion du 5 septembre 2022 a donné un avis unanimement favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à Mme PETIT la somme de 13.23 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 60622.

#### **2022.45 / SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION DES MEDECINS MEMBERS DU CONSEIL MEDICAL INTERDEPARTEMENTAL ET DES EXPERTISES MEDICALES**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022

Vu l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique, notamment son article 14,

- Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale, entré en vigueur le 1er février 2022,

Considérant que les différents frais peuvent être avancés par le Centre Interdépartemental de Gestion qui se fait rembourser par la collectivité ou l'établissement intéressé. Les modalités de ce remboursement sont définies conventionnellement.

Considérant la proposition du CIG de signer la convention à compter du 01 février 2022, date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

#### **2022.46 / CONTRAT AVEC LA SA SACPA**

M. le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de prestations de service pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et pour l'exploitation de la fourrière animale avec la SA SACPA (Service Pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) arrive à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et qu'il convient de le renouveler. Le montant de la prestation est fixé à 0.862 € HT par an et par habitant.

La commission des finances dans sa réunion du 5 septembre 2022 a donné un avis majoritairement favorable à la signature de la convention avec la SACPA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme CHALLOY, Mme HERITIER-DRAY), autorise M. le Maire à signer le contrat de prestations de service avec la SA SACPA à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2022, pour la somme de 1 137.84 € HT soit 1 365.41 €.

#### **2022.47 / CLASSE TRANSPLANTEE A LA BOURBOULE**

M. le Maire informe le Conseil municipal que Mme FLAMENT, Professeur des Ecoles à Gazeran, souhaite que 52 élèves des classes de CM2-CM-CE1 se rendent en classe de découverte à LA BOURBOULE du 17 au 21 avril 2023, soit 5 jours.

La dépense est estimée à 14 349.75 €uros, y compris les frais de transports aller et retour en car à LA BOURBOULE.

La commission des finances dans sa réunion du 5 septembre 2022 s'est prononcée favorablement à la majorité des membres.

M. BRÉBION précise qu'en réunion du conseil municipal, du 09 mars 2022, la modération des dépenses était préconisée en raison notamment du besoin de financement de 636 000 € pour satisfaire à l'extension

des bâtiments de l'école. La situation est toujours d'actualité. La dépense soumise au vote ce soir hypothèque de près de 9 000 € un budget de fonctionnement 2023 dont les ressources sont inconnues à ce jour. En revanche les dépenses sont prévisibles à la hausse mais de combien.

Pour ces raisons, M. BRÉBION ne peut souscrire à cette dépense. Il informe que son vote sera contre.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (contre : M. BRÉBION) :

- décide de prendre en charge 50 % des dépenses et fixe le prix du séjour à 170 €uros par enfant,
- autorise le règlement en trois fois, à compter de janvier 2023,
- autorise M. le Maire à verser des arrhes d'un montant de 4 229.40 €uros à l'organisme.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 6251.

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

<b>Dates</b>	<b>Champ de la délégation</b>	<b>Destinataire ou attributaire</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant TTC</b>
11/06/22	Finances	VR PAYSAGES	Mise à disposition de personnel pour l'entretien des espaces verts	1 950,00
17/06/22	Finances	ATELUX	Proposition honoraires étude cuisine	7 680,00
21/06/22	Finances	France BARNUMS	Deux barnums	3 178,00
21/06/22	Finances	BUTTEAU	Fuel mairie, école, salle des fêtes, tracteur	21 695,49
22/06/22	Droit préemption urbain	19 rue d'Aquitaine	Non préemption	
22/06/22	Droit préemption urbain	24 rue d'Aquitaine	Non préemption	
22/06/22	Droit préemption urbain	3 rue de Champagne	Non préemption	
22/06/22	Finances	BERNARD	Ramettes papier A4 mairie, école	993,60
22/06/22	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Remplacement vitrage dortoir	3 708,00
24/06/22	Finances	LES ECHOS 78	Annonce enquête publique PLU 29 juin	583,69
24/06/22	Finances	LES ECHOS 78	Annonce enquête publique PLU 20 juillet	583,69
24/06/22	Finances	LE PARISIEN	Annonce enquête publique PLU 29 juin	595,56
24/06/22	Finances	LE PARISIEN	Annonce enquête publique PLU 20 juillet	595,56
24/06/22	Finances	PLS ORLEANAIS	Camion IVECO	44 844,00
24/06/22	Finances	MANUTAN	Mobilier maternelle et restaurant scolaire	14 820,50
24/06/22	Finances	VR PAYSAGES	Abattage arbres	5 460,00
24/06/22	Finances	GAN ASSURANCES	Assurance camion IVECO	1 341,72
24/06/22	Finances	CROSNIER	Tondeuse	1 812,00
28/06/22	Finances	CARREFOUR	Location camion, déménagement restaurant scolaire	249,00
29/06/22	Finances	BAUDOIN IMPRESSION	Affiches enquête publique mise en compatibilité PLU	63,99
30/06/22	Finances	PRIMUS PRINT	Bulletin municipal	2 932,80
05/07/22	Finances	HIPPOPOTAMUS	Repas réunion école	144,18
05/07/22	Droit préemption urbain	Le Grand Batonceau	Non préemption	
05/07/22	Droit préemption urbain	49 rue d'Aquitaine	Non préemption	
08/07/22	Finances	DEHU	Dessouchage sur réseau eaux pluviales Batonceau	1 800,00
08/07/22	Finances	SELARDL LSL	Constat affaissement chaussée rue mairie	1 080,00
09/07/22	Finances	IKEA	Caisses rangements, fournitures diverses école	631,53
13/07/22	Finances	COLOU	Réparation abri bus Cutesson	882,00
13/07/22	Finances	MABEO	Fournitures diverses services techniques	137,40
13/07/22	Finances	BUREAU VALLEE	Cartouches encre, imprimantes mairie	193,80
13/07/22	Droit préemption urbain	13 rue de Champagne	Non préemption	
13/07/22	Droit préemption urbain	21 route du Gâteau	Non préemption	
15/07/22	Finances	AUTODISTRIBUTION	Fournitures camion	113,03
15/07/22	Finances	FRANCOIS MARIE	Plantes espaces vert	699,10
15/07/22	Finances	HYPHER U	Bouteilles eau (112 packs de 6)	120,96
20/07/22	Droit préemption urbain	23 rue d'Aquitaine	Non préemption	

21/07/22	Finances	PF LIGHTING	Travaux électricité maternelle	720,00
21/07/22	Finances	HIPPOPOTAMUS	Repas réunion architecte école	129,50
26/07/22	Droit préemption urbain	25 rue d'Aquitaine	Non préemption	
28/07/22	Finances	TOUTES LES NOUVELLES	Abonnement	73,60
29/07/22	Finances	KOESIO	Avenant contrats maintenance photocopieurs mairie école	1 800,00
05/08/22	Concession funéraires	BERTELLE - LE CAMUS	Concession cimetièrre	300,00
10/08/22	Finances	PF LIGHTING	Location coffret chantier, Marché des producteurs Terra Yvelines	957,52
10/08/22	Finances	MABEO	Sacs poubelle, foudroyant guêpes	143,18
10/08/22	Finances	PITNEY BOWES	Cartouches encres machine à affranchir	249,60
12/08/22	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Remplacement vitrage salle des fêtes	638,00
12/08/22	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Fournitures et pose films dépoli école	461,76
12/08/22	Finances	SEDI	Stylos état civil, dossiers mariage, livrets famille	240,60
17/08/22	Finances	ENEDIS	Raccordement électricité nouveaux bâtiments école	11 464,84
17/08/22	Finances	DARTY	Dépannage lave linge école	239,27
18/08/22	Réglementation	TERRA YVELINES	Autorisation débit boisson marché des producteurs	
19/08/22	Droit préemption urbain	8 bis avenue du Général de Gaulle	Non préemption	
19/08/22	Droit préemption urbain	33 ter route de la Gare	Non préemption	
19/08/22	Droit préemption urbain	15 rue de l'Etang	Non préemption	
19/08/22	Droit préemption urbain	2 rue de l'Etang	Non préemption	
19/08/22	Droit préemption urbain	rue du Racinay	Non préemption	
19/08/22	Droit préemption urbain	21 route du Gâteau	Non préemption	
19/08/22	Droit préemption urbain	51 rue d'Aquitaine	Non préemption	
23/08/22	Réglementation	La baleine Forestière	Autorisation débit boisson concert 25 août	
26/08/22	Finances	AUTODISTRIBUTION	Matériel	145,56
26/08/22	Finances	BRICORAMA	Etagères, boites, petit matériel école	
30/08/22	Finances	CARREFOUR	Vaisselle, petites fournitures restaurant scolaire	
30/08/22	Finances	Pharmacie NADJAH	Produits pharmaceutiques école	
30/08/22	Finances	Librairie LABYRINTHES	Livres bibliothèque	339,71
01/09/22	Finances	ADIS	Produits entretien école	2 019,29
02/09/22	Finances	MIROITERIE RAMBOLITAINE	Remplacement vitrage école	112,99
03/09/22	Finances	Librairie LABYRINTHES	Livres enfants bibliothèque	216,27
06/09/22	Finances	Protection ASCS	Modification codes alarme mairie-école	183,60
06/09/22	Finances	Protection ASCS	Renouvellement carte SIM alarme mairie-école	266,59
06/09/22	Finances	Protection ASCS	Ajout 2 claviers et reconfiguration claviers alarme école	1 437,60
06/09/22	Finances	BERNARD	Blouses personnel service scolaire, essuies mains	

### **Arrivée de M. DELAHAYE à 20 h 05**

### **QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Aucune question des conseillers municipaux.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **REMERCIEMENTS**

M. le Maire informe le Conseil municipal que la SARRAF remercie la commune pour la subvention versée cette année.

M. le Maire remercie l'Association TERRA YVELINES, pour l'organisation du marché des producteurs du 4 septembre.

### **SICTOM**

M. GUÉRIN informe le Conseil municipal qu'il rencontrera demain avec M. MOREAU les responsables du SICTOM pour trouver une solution pour la collecte des ordures ménagères résidence du Buissonnet et chemin de Guéville.

### **TRAVAUX ENFOUISSEMENT**

M. GUÉRIN souhaite connaître la date de fin des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de l'Eglise, de la rue du Haut et de la route de la Gare.

M. BRÉBION précise qu'il a eu l'AMO, Orange a validé les chantiers et va fournir les plans de câblage.

### **COURRIERS ADMINISTRÉS**

M. GUÉRIN demande si la mairie a répondu aux différents courriers des administrés.

M. le Maire précise qu'il a répondu à certains seulement.

### **ECOLE**

Mme CARRÉ remercie Mme PETIT et son conjoint qui ont effectué divers travaux à l'école (montage de mobilier, installation de porte-mentaux, réglage des tables).

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a actuellement 144 enfants. Une vingtaine d'enfant doivent arriver d'ici la fin de l'année.

Elle pense que pour 2023 il y aura 2 classes supplémentaires.

Mme PETIT remercie M. GUÉRIN, M. MERCIER, M. CAQUOT et Mme CARRÉ qui ont aidé pour le déménagement de l'école (restaurant scolaire à la salle des fêtes, dortoir dans l'ancien restaurant scolaire etc...).

M. le Maire remercie les intervenants qui ont permis une bonne rentrée des classes.

### **RAMASSAGE SCOLAIRE**

Mme BERNIER-DUPUY informe le Conseil municipal des problèmes de ramassage scolaire. Des enfants ont été obligés de descendre du bus, faute de places.

M. le Maire précise qu'il a informé la CART qui a la compétence du transport scolaire.

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la CART a été informé, dès avril, du nombre d'enfants arrivant dans la commune.

Ile de France mobilité attends 15 jours avant de confirmer la mise en place de bus supplémentaires.

M. le Maire remarque qu'il y a également un problème de recrutement de chauffeur de bus.

### **TRAINS ET CIRCULATION**

Mme HERITIER-DRAY informe le Conseil municipal que les quais sont bondés.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit assister à une réunion avec le comité inter-gares le 13 octobre.

Mme HERITIER-DRAY rappelle le problème récurrent de la route du Bray : vitesse excessive, camions.

### **SECHERESSE**

Mme CHALLOY demande que la commune présente un nouveau dossier de catastrophe naturelle « sécheresse ».

M. le Maire accepte. Les administrés concernés doivent adresser un courrier à la mairie afin de constituer le dossier.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

M. CAQUOT informe le Conseil municipal qu'il a étudié la mise en place d'une coupure de l'éclairage public la nuit. Il précise qu'en 2021 la commune a réglé 28 500 € d'électricité pour l'éclairage public. Il estime l'économie à 8 000 €. Il présentera le dossier lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

### **DIVISIONS TERRAINS**

Mme MACAIRE constate qu'il y a beaucoup de divisions de terrains. Elle demande si la commune peut limiter les divisions. M. le Maire répond que les divisions sont gérées par le PLU.

La séance est levée à 20 h 40.

Ont signé avec nous, Emmanuel SALIGNAT, Maire, les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir

<b>Emmanuel SALIGNAT</b>	<b>Jean BREBION</b>	<b>Stéphanie PETIT</b>	<b>Daniel MOREAU</b>
<b>Nadia HUARD DE LA MARRE</b>	<b>Bertrand GUÉRIN</b>	<b>Camélia CHALLOY</b>	<b>Gilles MERCIER</b>
<b>Christophe CAQUOT</b>	<b>Véronique HERITIER- DRAY</b>	<b>Emmanuel DELAHAYE</b> <i>(procuration à Mme PETIT, arrivée à 20h05)</i>	<b>Ingrid BERNIER-DUPUY</b>
<b>Rachel CARRE</b>	<b>Julie MACAIRE</b>	<b>Antoine HOIZEY</b> <i>(absent)</i>	Le Secrétaire de séance <b>Camélia CHALLOY</b>